FORMATION GERER ET EVITER LES LITIGES EN TRANSPORT FRIGORIFIQUE

Public visé : Exploitants dans le transport frigorifique

Prérequis : Savoir lire et écrire le français

Description de la formation : Cette formation vous permettra d'acquérir et de garantir que chaque intervenant possède les connaissances nécessaires pour travailler en sécurité, prévenir les accidents et respecter les obligations réglementaires.

Modalités et délai d'accès :

Vous avez plusieurs possibilités pour vous inscrire à la formation :

– Demandez un devis en ligne avec la fiche contact

– Contactez notre centre : Par mail : spenvironnement@yahoo.fr / Par téléphone : 06 89 89 51 33

Nous vous accompagnons pour la création de votre dossier d'inscription et nous vous fournirons la liste des documents nécessaires pour vous inscrire.

Notre équipe s'engage à vous répondre sous un délai de 72 heure ouvré pour qualifier vos besoins et vous adresser un devis.

Sous réserves de places disponibles et du respect des prérequis, l'accès à la formation peut être effectif sous un délais moyen de 30 jours après la validation du dossier (signature de la convention et accord de prise en charge de l'OPCO).

Durée : sur mesure en fonction de vos besoins et vos attentes

Objectifs opérationnels :

Acquérir des connaissances sur les différents types de matériels adaptés au transport de marchandises sous température dirigée

Connaître les caractéristiques des produits concernés par le transport sous température dirigée

Connaître la réglementation concernant le transport de denrées périssables ainsi les normes d'hygiène et de sécurité

Maitriser les spécificités de la mise à quai et de chargement/déchargement de marchandises sous température dirigée

Connaitre les procédures à appliquer en cas de litige

1 Chemin du stade – 82710 Bressols – siret 98770165300014 – APE 8559A
spenvironnement@yahoo.fr / 06 89 89 51 33

Contenu de la formation :

- Le transport frigorique et les différentes activités (sur mesure pour votre société)
- Les différents litiges
- Traiter le litige
- Bonnes pratiques pour éviter les litiges
- Engager une démarche de qualité HACCP / Normalisation

Tarif : Sur devis (sur mesure en fonction de vos besoins, vos attentes, et en fonction du nombre d'heures et de stagiaires)

Méthodes mobilisées : Présentiel en intra

Modalités d'évaluation :

- Evaluations en cours de formation (Quizz, QCM, Mises en situation)
- Evaluation finale sous forme d'un QCM, d'une mise en situation, etc.
- Document remis en fin de formation : Certificat de Réalisation

Moyen mis à disposition :

- *Moyens humains :* Un formateur professionnel avec une expérience de 16 dans le transport frigorifique

Attention cette formation n'est pas éligible au CPF.

- *Moyens techniques :* - Pédagogie active s'appuyant sur la manipulation de la réglementation

 - Livret stagiaire individuel

 - Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs, sur mesure, adaptés vos besoins

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

En cas de situation de handicap, vous pouvez contacter notre centre qui vous conseillera pour les éventuelles adaptations qui vous permettront d'accéder à la formation.

Contact centre : **06 89 89 51 33 / spenvironnement@yahoo.fr**

1 Chemin du stade – 82710 Bressols – siret 98770165300014 – APE 8559A
spenvironnement@yahoo.fr / 06 89 89 51 33

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION : LES CONDITIONS TARIFAIRES

Financer votre formation en propre

- Par vos fonds propres
- Grâce à votre compte personnel de formation (CPF), si la formation est éligible
- Par le biais de financements publics (Pôle emploi, Régions,)
- Pour tous devis et afin d'intégrer au mieux vos besoins en termes de nombre de personnes, et de jour de formation, merci de prendre contact avec nous.

Financement de la formation par l'entreprise

- Le plan de développement des compétences : il permet aux salariés de suivre des formations en situation de travail (FEST), des formations en présentiel ou en distanciel.

► Pour les entreprises de moins de 50 salariés, la prise en charge des actions de formation, la rémunération des salariés, les cotisations sociales et les frais annexes (transport, hébergement, restauration) est assurée par les OPCO.

► Les entreprises de 50 salariés et plus bénéficient d'un financement par l'OPCO dans le cadre du versement volontaire.

Financement pour autres situations

- Il existe également des dispositifs spécifiques pour les personnes en situation de handicap, les indépendants (Fifpl), etc.

1 Chemin du stade – 82710 Bressols – siret 98770165300014 – APE 8559A
spenvironnement@yahoo.fr / 06 89 89 51 33